



MAY' NATIONAL MAYENNE

19-20-21 JUILLET 2019



Les animaux arriveront le jeudi 18 Juillet entre 8h et 18h*. Pour le départ, les horaires restent à définir.

(NB : Toutes les femelles en lactation devront être traitées dans l'enceinte de la foire avant leur départ le dernier jour)

(*pot d'accueil à 19h30 le jeudi soir)

❖ Règlement du Concours Morpho du National Normand

Dispositions générales

Date limite
d'inscription : **1^{er} Mai**

Pour être admis à exposer, les éleveurs devront être adhérents ou adhérer au service Elaboré de l'OS normande au moment de l'engagement, et être à jour de leurs cotisations en 2018.

Les femelles doivent être déclarées de naissance et issues de l'insémination artificielle (Père et Grand-Père). Elles doivent avoir vêlées avant 3 ans pour le premier veau ou avant 4 ans pour le deuxième veau. A partir de la 3^{ème} lactation, on ne tiendra plus compte de l'âge au vêlage.



Les femelles devront être tondues intégralement.

Merci de respecter le règlement « code éthique de l'OS » (réf. Site). Les brillantines sont autorisées, les paillettes sont interdites.

La personne présentant un animal sur le ring devra être vêtue de la chemise et de la nouvelle cravate OS ainsi que d'un pantalon noir et de chaussures noires de ville. Une personne sera présente au pré-ring et se donnera le droit de refuser un animal ou un présentateur.



Si dans une section le nombre d'animaux est supérieur à 12, la section pourra être dédoublée (selon la lactation puis l'âge). En cas de nombre impair, la section des femelles les plus jeunes sera dominante en nombre. En revanche, si le nombre des animaux est inférieur à 3, il pourra être procédé à des regroupements.

Le nombre de femelles sera limité à 2 titulaires et 2 suppléantes au maximum par élevage ; elles seront choisies par une commission de pré-choix. Cependant, la commission de pré-choix pourra également choisir un lot par département pour participer au Prix d'Élevage soit 3 femelles issues d'un même élevage. 2 prix d'élevages possible pour les départements ayant plus de 20 animaux.

Les indemnités forfaitaires par animal seront allouées en fonction des possibilités de l'évènement.

En cas de litige, la commission concours se réserve le droit d'intervenir.

La responsabilité et l'assurance des animaux sont à la charge de l'éleveur.

Sanitaire & Sécurité

Les élevages exposant des animaux devront répondre aux exigences du certificat sanitaire valable pour la manifestation. Chaque éleveur devra fournir le certificat sanitaire prévu, dûment rempli par un vétérinaire agréé et le GDS de son département.

L'animal et les déplacements de celui-ci sont sous la responsabilité de l'éleveur.

Il est demandé aux éleveurs de faire attention à la sortie en stalle (ne pas faire demi-tour ; l'animal doit reculer jusqu'à l'allée)

Animation

En partenariat avec vos associations départementales FAN, il vous est offert la possibilité de décorer vos stalles par région. Libre à votre imagination



Programme des Concours

L'ordre des sections ci-dessous n'est pas définitif

Vendredi 19 Juillet à partir de 14h

- 5** Vaches gestantes* de leur 2^{ème} veau
- 7** Vaches gestantes* de leur 3^{ème} veau
- 9** Vaches gestantes* de leur 4^{ème} veau
- 11** Vaches gestantes* de leur 5^{ème} veau
- 13** Vaches gestantes* de leur 6^{ème} veau et plus

Prix de la meilleure bouchère

Prix de la meilleure fromagère

Trophée reproduction

Prix d'honneur Gestante Jeune/Adulte

*Gestantes = femelles pleines de 6 mois minimum. Le dernier bulletin d'insémination et constat de gestation devront être fournis. L'élevage peut donc inscrire l'animal sélectionné en section lait ou gestante selon son choix. Toutes les femelles gestantes non tariées devront être présentées sur le ring mamelles traitées

Samedi 20 Juillet à partir de 8h45

- 1** Vaches en cours de 1^{ère} lactation, vèlées avant 30 mois et avec moins de 100 j au 31 mai 2019
- 2** Vaches en cours de 1^{ère} lactation, vèlées entre 30 et 36 mois et avec moins de 100 j au 31 mai 2019
- 3** Vaches en cours de 1^{ère} lactation, vèlées avant 36 mois, et entre 100 et 200 jours de production au 31 mai 2019
- 4** Vaches en cours de 1^{ère} lactation, vèlées avant 36 mois et avec 200 j ou plus de production au 31 mai 2019
- 6** Vaches en cours de 2^{ème} lactation
- 8** Vaches en cours de 3^{ème} lactation
- 10** Vaches en cours de 4^{ème} lactation
- 12** Vaches en cours de 5^{ème} lactation
- 14** Vaches en cours de 6^{ème} lactation et plus

Meilleure Laitière

Meilleurs Aplombs Jeune/Adulte

Meilleures Mamelles Jeune/Adulte

Prix d'Élevage

Prix Interdépartemental

Challenge Collectif Mamelle

Prix d'Honneur Espoir/Jeune/Adulte

Les sections 1 et 2 seront uniquement classées sur la conformation ; leurs mères doivent répondre aux normes d'admission
Pour les autres sections, les femelles seront soumises à un classement de synthèse ; coefficient 1 pour le lait et coefficient 1 pour la conformation.

Pour les femelles issues d'un élevage en Agriculture Biologique, la note laitière sera multipliée par un coefficient de 1.05

Seules les femelles de la section 13 et 14 pourront être dédoublées par rang de lactation et par âge

Prix spéciaux



Prix d'Élevage

Chaque lot sera composé de **3 femelles** ayant concouru dans une section et nées dans l'élevage.

Challenge Collectif Mamelles

Chaque lot devra être constitué de 3 femelles par département.

Les femelles devront parvenir d'au moins 2 élevages par département.

Prix Interdépartemental

Chaque lot départemental sera composé de **5 femelles** ayant concouru dans une section.

2 femelles maximum par élevage

Prix de la Meilleure Mamelle

Uniquement les femelles **en lait** seront admises. Elles seront sélectionnées par le juge désigné (**tickets remis lors des sections**)

- Meilleure **Mamelle Jeune** parmi les femelles en cours de **1^{ère} et 2^{ème}** lactation (Sections 1/2/3/4/6)
- Meilleure **Mamelle Adulte** parmi les femelles en cours de **3^{ème}** lactation **et plus** (Sections 8/10/12/14)

Prix des Meilleurs Aplombs

Les femelles seront sélectionnées par le juge désigné (**tickets remis lors des sections**)

- Meilleurs **Aplombs Jeunes** parmi les femelles en cours de **1^{ère}, 2^{ème}**
- Meilleurs **Aplombs Adultes** parmi les femelles en cours de **3^{ème} lactation et plus**

Prix de la meilleure bouchère

1 femelle maxi par élevage au choix de l'éleveur inscrite au plus tard le jeudi 18 Juillet

Prix de la meilleure fromagère

Il sera procédé à un tri parmi l'ensemble des femelles ayant **4 lactations terminées et plus** (min 305j ou tarie au 31/05/19), avec une moyenne de TP \geq à 34.

Seules les 3 meilleures fromagères seront convoquées pour ce prix.

Le prix de meilleure fromagère (lait cumulé sur lactations brutes terminées) sera décerné à la femelle ayant produit le maximum de camemberts par jour de vie.

Prix de la Meilleure laitière

4 lactations terminées et plus (min 305j ou tarie au 31/05/19)

Seules les 10 meilleures notes laitières des vaches présentes seront convoquées pour ce prix.

2 critères pris en compte : lait par jour de vie x 5 + note conservation sur 100 x 1

Les juges attribueront la note de conservation.

1 femelle maximum par élevage : la meilleure note laitière sera conservée.

Trophée reproduction

Prix déterminé à partir de l'IVV (Intervalle Vêlage-Vêlage)

En cours de 4^{ème} lactation et plus

Seules les 3 meilleures seront convoquées pour ce prix

Prix d'honneur et prix de championnat

- Prix d'honneur Avenir : Lauréates des sections des 1^{ères} lactations
- Prix d'Honneur Jeune : Lauréates des sections des 2^{èmes} et 3^{èmes} lactations
- Prix d'honneur Adulte : Lauréates des sections des 4^{èmes} lactations et plus
- Prix d'honneur Gestantes Jeunes : Lauréates des sections Gestantes de leurs 2 et 3^{èmes} veaux
- Prix d'honneur Gestantes Adultes : Lauréates des sections Gestantes de leurs 4^{èmes} veaux et plus

Un prix de championnat sera attribué parmi les 5 prix d'honneurs

Rang de lactation	Minimum exigé en kg brut	TP mini exigé (‰)	TB mini exigé (‰)	Elevage certifié BIO	TP Certifié BIO	TB Certifié BIO
En cours de 1 ^{ère} lactation, moins de 100 j	Lactation de la mère qualifiante	Lactation de la mère qualifiante	Lactation de la mère qualifiante	Idem	Idem	Idem
En cours de 1 ^{ère} lactation, synthèse 100 j ou plus	2200 kg	31	37,5	1700 kg	30	36,5
En cours de 1 ^{ère} lactation, synthèse 200 j	4100 kg	31,5	38	3400 kg	31,5	37
1 ^{ère} lactation	5500 kg	32	38	5000 kg	32	38
2 ^{ème} lactation	6000 kg	32	38	5500 kg	32	38
3 ^{ème} lactation et plus	6500 kg	32	38	6000 kg	32	38

Pour les femelles avec une lactation terminée, il suffit qu'une lactation et une seule passe ces normes.

Par lactation, on entend soit la lactation totale si celle-ci est inférieure à 305 jours, soit la lactation de référence dans le cas contraire.

Pour les femelles en cours de 1^{ère} lactation, la lactation pourra être prise en compte si les **normes sont atteintes au 31 mai 2019**. Elle sera calculée ensuite au prorata pour les animaux n'ayant pas atteint les normes au dernier contrôle (avant 31 mai 2019),

Ne seront acceptées que les femelles ayant **vêlé après le 1^{er} mai 2018**

Les animaux doivent être présents dans l'élevage depuis plus de 6 mois depuis le 1^{er} février 2019.

❖ Règlement des Concours-Animation de Présentation du National Normand

Dimanche 21 Juillet à partir de 9h : 2 concours présentateurs au programme où les règles sont les suivantes:

- 1 Concours jeunes présentateurs départemental :
 - Un jeune = une génisse
 - Jeunes âgés entre 5 et 15 ans (nés entre le 21/07/2004 et le 21/07/2014)
 - habitants en Mayenne
 - stagiaires d'une exploitation mayennaise
 - Environ 20 binômes maximum suivant inscriptions
- 1 Concours-Animation de présentation Adultes :

Chaque meneur devra être inscrit au préalable ou pendant le week-end
Concours libre, décontracté ...

Contacts

Pauline HEREL, Animatrice May'Normande : pauline.herel@evolution-xy.fr / 06 71 64 88 93

Laurent COUTARD, Co-Président & Président Commission Concours May'Normande gaec-de-la-haie518@orange.fr / 0677255857

Jean-Marcel LECOMTE, Co-Président de May'Normande : jean-marcel.lecomte@wanadoo.fr / 06 81 27 01 20

Jean-Michel PEUDENIER, référent Concours OS Normande : jm.peudenier@osnormande.fr / 06 31 91 85 50

Denys LEREVEREND, Président Commission Concours OS Normande / 06 73 88 24 99